



Communiqué de presse

FED et Vent de Colère adressent une mise en demeure à l'ADEME

Paris le 24/02/2026 - Les associations Fédération Environnement Durable (FED) et Vent de Colère ! Fédération nationale (VDC) ont adressé le 10 février 2026, par l'intermédiaire de leur avocat Me Nicolas Gallon, une demande préalable à l'Agence de la transition écologique (ADEME).

Elles demandent le retrait de plusieurs publications affirmant que l'éolien et le photovoltaïque contribuent à la réduction des émissions françaises de gaz à effet de serre, ainsi que la publication de ce retrait.

Les associations contestent la méthodologie retenue pour évaluer les émissions de CO₂ dites « évitées » publiés entre 2008 et 2024, ces données étant utilisées dans des études d'impact de projets soumis au régime des installations classées (ICPE).

À défaut de réponse, elles indiquent envisager un recours devant le tribunal compétent.

Contacts

Fédération Environnement Durable
Jean-Louis Butré
06 80 99 38 08
contact@environnementdurable.net

Vent de Colère
Bruno Ladsous
06 49 69 39 59
ladsousbruno@gmail.com